



Atmo-Midi-Pyrénées ORAMIP

Surveiller, évaluer, informer pour agir sur la qualité de l'air en Midi-Pyrénées

Dossier de presse

Conférence de presse du 8 juillet 2016

L'air en Midi-Pyrénées

Année 2015

Bilan de la qualité de l'air
et des émissions de
polluants atmosphériques
en Midi-Pyrénées

CONTACT PRESSE :

Karine IATTONI - karine.iattoni@oramip.org - 05 61 15 42 46 – 06 74 88 75 76

L'air en Midi-Pyrénées

Année 2015

Sommaire

Invitation de presse	p. 3
L'air que nous respirons	p. 4
Le suivi des valeurs réglementaires	p. 5
Le bilan des épisodes de pollution	p. 9
Cibler les territoires à enjeu La modélisation haute définition	p. 10
Les polluants que nous émettons L'inventAIRE des émissions	p. 12
Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP	p. 16
Evaluation de la qualité de l'air en région	p. 17
La surveillance au service des territoires	p. 18

INVITATION DE PRESSE

05/07/2016

Quel air respirons-nous en Midi-Pyrénées ?

Rétrospective de la Qualité de l'Air en région pour l'année 2015

ATMO Midi-Pyrénées ORAMIP

**vous invite à la présentation des tendances 2015
de la qualité de l'air en Midi-Pyrénées**

Le vendredi 08 juillet 2016 à 10h30

Au siège d'Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP
19 avenue Clément ADER
31770 COLOMIERS

En présence de :

Monsieur Michel AUJOLAT, Président ATMO Midi-Pyrénées ORAMIP

1er vice président de Toulouse Métropole en charge de l'environnement,
du développement durable et des énergies,
1er adjoint au maire de Cugnaux

Mme Dominique TILAK, Directrice ATMO Midi-Pyrénées ORAMIP

CONTACT PRESSE :

Karine IATTONI, chargée de communication

karine.iattoni@oramip.org - 05 61 15 42 46 – 06 74 88 75 76

L'air en Midi-Pyrénées



L'air que nous respirons :

Le suivi des valeurs réglementaires

Le bilan des épisodes de pollution

Suivi des valeurs réglementaires en 2015

des seuils dépassés

Des conditions météorologiques qui ont favorisé la formation d'ozone

Au cours du printemps et du début de l'été les conditions climatiques ensoleillées et les températures supérieures à la normale ont favorisé la formation d'ozone.

La situation est ainsi moins bonne en 2015 qu'en 2014 pour ce polluant. La valeur cible de 25 jours maximum d'exposition à l'ozone pour la protection de la santé est atteinte ou dépassée pour les départements de la Haute Garonne, du Gers et du Tarn qui ont enregistré respectivement 25, 27 et 34 jours d'exposition.

Situation vis-à-vis de l'objectif de qualité pour la protection de la santé pour l'ozone



Dans l'air ambiant : les particules en légère augmentation

En situation de fond la situation de la qualité de l'air est relativement satisfaisante au regard de la réglementation, même si les concentrations moyennes en particules en suspension (PM10) et particules fines (PM2.5) sont en légère augmentation.

	Particules PM10	Particules PM2.5	Dioxyde d'azote NO ₂	Ozone O ₃	Dioxyde de soufre SO ₂	Benzène B(a)P	Cadmium Cd	Autres métaux
Ariège								
Aveyron								
Gers								
Haute-Garonne								
Hautes-Pyrénées								
Lot								
Tarn								
Tarn-et-Garonne								

Pour le dioxyde d'azote la situation est globalement stable par rapport à 2014 dans les principales villes. Pour les autres polluants suivis, la situation pour la protection de la santé est respectée en situation de fond.

Les particules fines (PM2.5) ont des niveaux supérieurs à l'objectif de qualité sur l'agglomération toulousaine ; des évaluations en PM2,5 sont à réaliser dans les années à venir pour mieux évaluer la situation sur les autres départements.

Des concentrations importantes en proximité du trafic routier

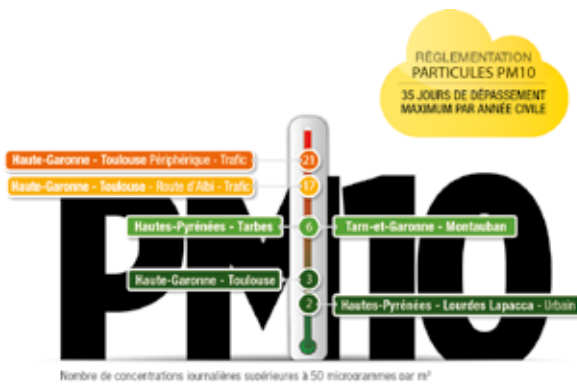
A proximité des axes de circulation, les objectifs de qualité en PM2.5 ne sont pas respectés sur Albi et Toulouse. Les valeurs limites en NO₂ pour la protection de la santé sont toujours dépassées sur l'agglomération toulousaine.

	Particules PM10	Particules PM2.5	Dioxyde d'azote NO ₂	Benzène C ₆ H ₆	Monoxyde de carbone CO
Haute-Garonne					
Hautes-Pyrénées					
Tarn					

Dans ces environnements, les concentrations restent importantes, et les objectifs de qualité pour les particules en suspension (PM10) et les particules fines (PM2.5) ne sont pas respectés sur les agglomérations toulousaine et albigeoise.

Échelle des valeurs réglementaires

- 🔴 **Valeur limite dépassée** La valeur limite est un niveau à ne pas dépasser si l'on veut réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.
- 🟡 **Valeur cible dépassée** La valeur cible correspond au niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.
- 🟠 **Objectif de qualité non respecté** L'objectif de qualité est un niveau de concentration à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement dans son ensemble.
- 🟢 **Réglementation respectée**

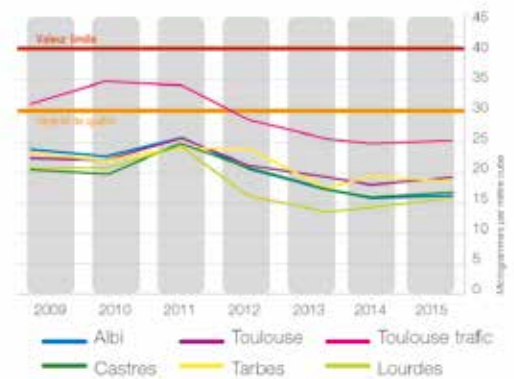


PM 10 : des concentrations stables en 2015, une légère tendance à la hausse

Au cours de l'année 2015, les concentrations en particules en suspension sont globalement stables, en très légère hausse par rapport à l'année 2014.

La situation au cours des trois dernières années a peu évolué. Les valeurs limites et l'objectif de qualité sont respectés tant en situation urbaine de fond qu'à proximité des axes de circulation.

À noter également : le site d'Albi en proximité de trafic a enregistré $15\mu\text{g}/\text{m}^3$ de moyenne annuelle pour les PM_{2,5}, moyenne la plus élevée de la région.



Situation vis-à-vis de la protection de la santé pour les PM10 de 2009 à 2015



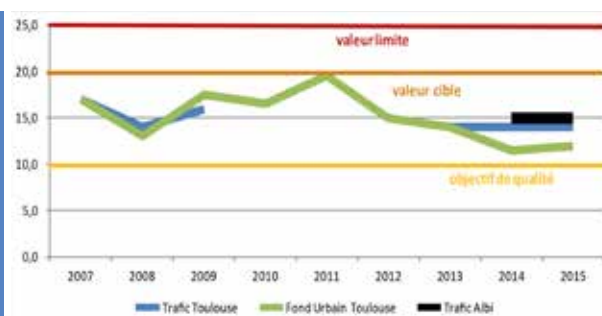
PM 10 : l'objectif de qualité n'est pas respecté sur le périphérique de Toulouse

Situation vis-à-vis de la protection de la santé pour les particules en suspension inférieures à 10 microns (PM₁₀) :

La **valeur limite** de 40 microgrammes par mètre cube est respectée sur le territoire régional.

L'**objectif de qualité** de 30 microgrammes par mètre cube en moyenne annuelle n'est pas respecté sur le périphérique de Toulouse.

PM 2,5 : objectif de qualité dépassé



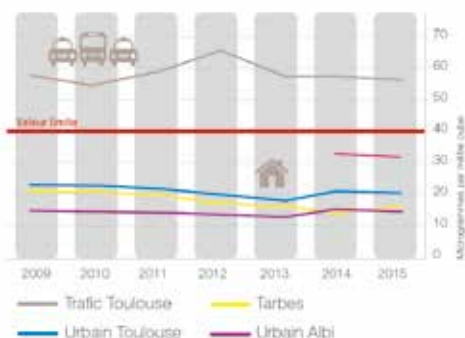
Situation vis-à-vis de la protection de la santé pour les PM_{2,5} de 2009 à 2015

Situation vis-à-vis de la protection de la santé pour les particules inférieures à 2,5 microns (PM_{2,5}) pour les stations de fond urbain et trafic de Toulouse et d'Albi :

La **valeur cible** de 15 microgrammes par mètre cube est respectée.

L'**objectif de qualité** de 10 microgrammes par mètre cube n'est pas respecté.

Des évaluations en PM_{2,5} seront menées pour mieux évaluer la situation sur les autres départements.



Situation vis-à-vis de la protection de la santé en dioxyde d'azote de 2009 à 2015

En 2015, la situation dans les agglomérations de Midi-Pyrénées est stable, tant en situation urbaine de fond qu'à proximité des axes routiers.

L'agglomération toulousaine met toujours en évidence en moyenne annuelle des dépassements de la valeur limite pour la protection de la santé à proximité des principaux axes de circulation.

Les concentrations mesurées en proximité trafic sur l'agglomération albigeoise sont nettement plus élevées qu'en situation urbaine de fond, mais elles restent inférieures à la valeur limite pour l'année 2015.

Stabilité de la situation régionale pour le dioxyde d'azote



Concentration moyenne annuelle en microgrammes par m³
* Campagne de mesure, taux de représentativité inférieur à 90%

En proximité du trafic routier toulousain : dépassement des valeurs limites pour les moyennes annuelles

Situation vis-à-vis de la protection de la santé en dioxyde d'azote :

La valeur limite de 40 microgrammes par mètre cube en moyenne annuelle n'est pas respectée à Toulouse à proximité du trafic routier.

En 2015 on enregistre moins de concentrations horaires en dépassement du seuil des 200 µg/m³ pour la station toulousaine de la route d'Albi. En 2014, le suivi mettait en évidence 17 heures en dépassement, en 2015 nous enregistrons 14 heures pour cette station. Les 18 heures de dépassement, valeur limite pour la protection de la santé, ne sont pas dépassés.

Sur le périphérique toulousain cependant, en 2015 ce sont 9 heures enregistrées en dépassement, contre 8 identifiées en 2014.

Evolution 2014-2015 : légère baisse du nombre d'heures en dépassement du seuil des 200 µg/m³

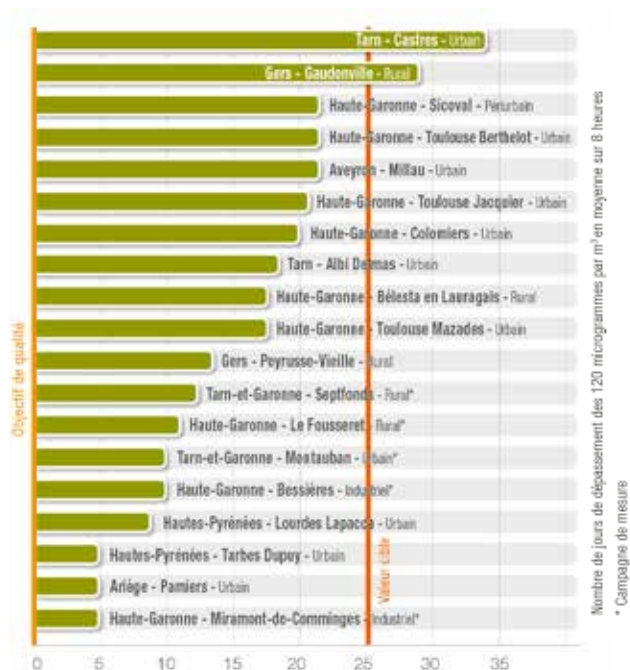


Nombre de jours de dépassement des 120 microgrammes par m³ en moyenne sur 8 heures. * Campagne de mesure

La valeur cible est dépassée en certains points de la région

La station de mesure dans l'agglomération de Castres est, en 2015, le site le plus exposé à ce polluant. La **valeur cible** qui demande de ne pas dépasser 120 microgrammes par mètre cube en moyenne sur 8 heures plus de 25 jours par an est dépassée à Castres (Tarn) et à Gaudonville (Gers), et atteinte en Haute-Garonne

Situation vis-à-vis de l'objectif de qualité pour la protection de la santé pour l'ozone



Pollution de l'air à l'ozone : l'intégralité du territoire régional est touché

Le nombre de jours de dépassement des 120µg/m³ a été en nette augmentation sur le territoire régional.

Les conditions climatiques ensoleillées du printemps et les températures élevées du début d'été ont favorisé la formation d'ozone sur l'ensemble de la région Midi-Pyrénées.

L'**objectif de qualité** pour la protection de la santé n'est respecté en aucune zone du territoire régional, contrairement aux trois dernières années.

Les épisodes de pollution en 2015



les épisodes de pollution par département, en 2015 et 2014

Tarn-et-Garonne	11	3
Hautes-Pyrénées	11	10
Haute-Garonne *	7	4
Tarn	4	6
Gers	2	2
Lot	0	3
Ariège	0	2
Aveyron	0	2

* Deux épisodes en Haute Garonne ont concerné une pollution à l'ozone en 2015

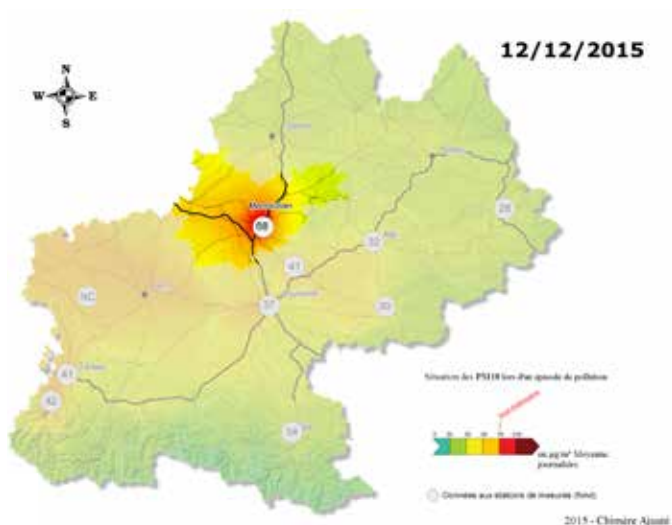
Les épisodes de pollutions ont été plus nombreux en 2015 qu'en 2014. Ainsi, 24 journées ont fait l'objet de la mise en œuvre d'une procédure d'information en 2015, contre 13 en 2014.

Les conditions météorologiques froides en hiver et la faible intensité du vent ont contribué à l'accumulation des particules en suspension dans l'air.

En début d'été, deux épisodes de pollution ont concerné l'ozone sur la Haute-Garonne. L'ensemble des autres épisodes de pollution a concerné les particules en suspension.



24 épisodes de pollution en 2015 contre 13 en 2014



Situation de la pollution de l'air aux particules, journée du 12 décembre 2015

7 jours consécutifs de pollution aux particules dans le Tarn-et-Garonne

L'essentiel des épisodes de pollution aux particules en suspension a été observé au cours du mois de décembre 2015.

Les principaux territoires impactés par ces épisodes de pollution ont été les départements des Hautes-Pyrénées, du Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne.

Pour le département du Tarn-et-Garonne, un des épisodes de pollution aux particules en suspension a duré 7 journées consécutives du 11 au 17 décembre 2015.

La prévision d'un épisode de pollution de l'air conduit à la mise en œuvre par l'ORAMIP d'une procédure d'information auprès du public, des services de l'Etat et des collectivités territoriales concernées.

Selon le niveau de concentration atteint, des mesures de limitation des émissions de polluants dans l'air ambiant peuvent être mises en place par les préfetures des départements concernés.

Cibler les territoires à enjeux :

la modélisation haute définition

Cibler les territoires à enjeux :

la modélisation haute définition

L'ORAMIP modélise l'exposition à la pollution de l'air sur la métropole toulousaine

Ces cartographies permettent d'identifier les zones en dépassement des valeurs pour la protection de la santé, et de quantifier la population présente sur ces territoires les plus exposés.

Ces cartographies de pollution sont réalisées annuellement en modélisant la dispersion des émissions de polluants émis par l'ensemble des secteurs d'activité de l'agglomération : transport, résidentiel, tertiaire, industriel...

Afin de s'assurer de la précision des concentrations cartographiées, l'ORAMIP met en œuvre périodiquement des campagnes de mesures sur différents territoires des agglomérations concernées.

en cours de
mise à jour



Bientôt en
ligne sur le
site internet
de l'ORAMIP

Les cartes de concentration en NO₂ et PM₁₀ pour le territoire du PDU toulousain pour l'année 2013 seront prochainement en ligne sur le site internet de l'ORAMIP. Egalement prochainement disponibles, les modélisations pour les agglomérations de Tarbes et de Montauban.



Agglomération toulousaine : concentration moyenne annuelle en dioxyde d'azote - année 2013



Agglomération toulousaine : concentration moyenne annuelle en particules PM₁₀ - année 2013

Les polluants que nous émettons : L'inventAIRE des émissions

un état des lieux des sources de pollution dans la région selon
les 4 grands secteurs transport, résidentiel/tertiaire, agriculture, industrie

Les polluants que nous émettons : L'inventAIRe des émissions

un état des lieux des sources de pollution dans la région selon
les 4 grands secteurs transport, résidentiel/tertiaire, agriculture, industrie

En 2015, l'ORAMIP a actualisé l'inventaire régional pour les années de référence 2012 et 2013.

Depuis 2008, l'ORAMIP réalise un inventaire des émissions de polluants en Midi-Pyrénées répertoriant les rejets directs de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre issus des 4 grands secteurs d'activité - transport, résidentiel/tertiaire, agriculture, industrie.

Les données peuvent être produites pour :

- chacune des 3020 communes de Midi-Pyrénées,
- tous les regroupements de communes de la région,
- les 8 départements,
- ainsi que pour la région dans son ensemble.

L'inventaire recense plus de 30 polluants.

InventAIRe... pour quoi faire ?

Véritable outil d'aide à la décision, l'inventaire permet d'estimer la part et les quantités d'émission de polluants atmosphériques issues des différents secteurs d'activité au niveau local.

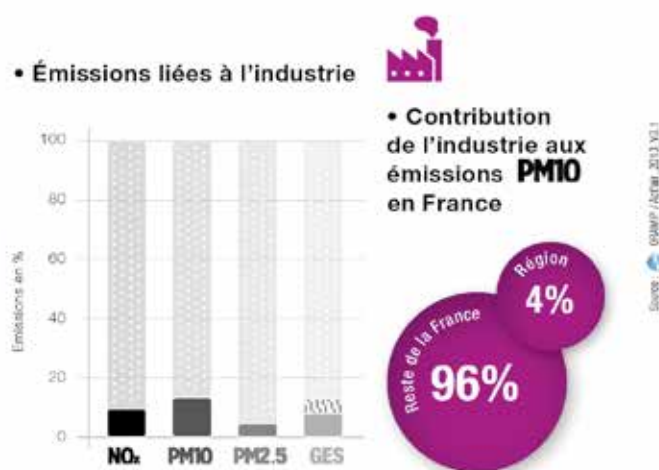
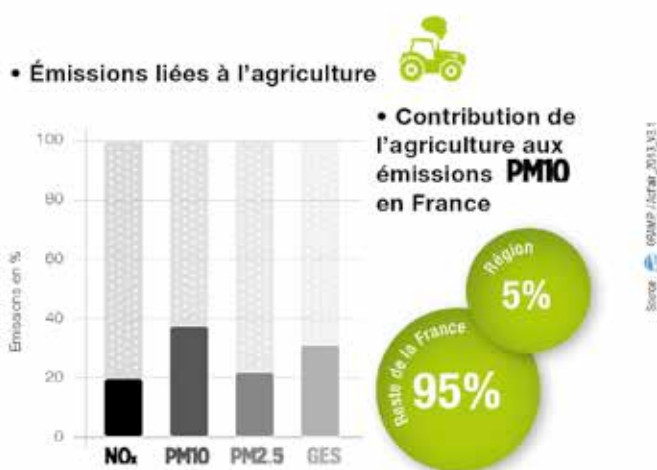
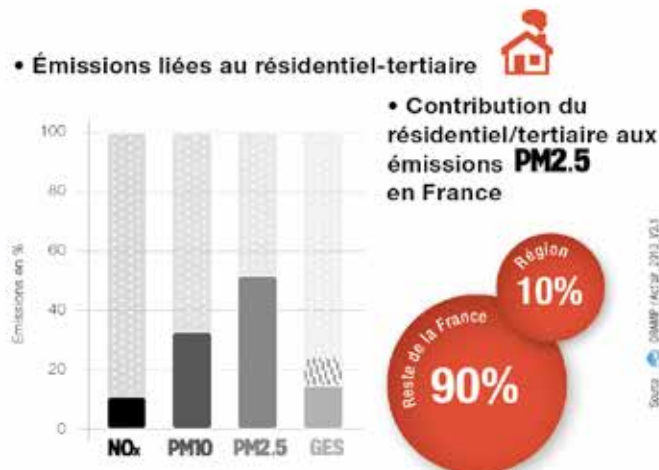
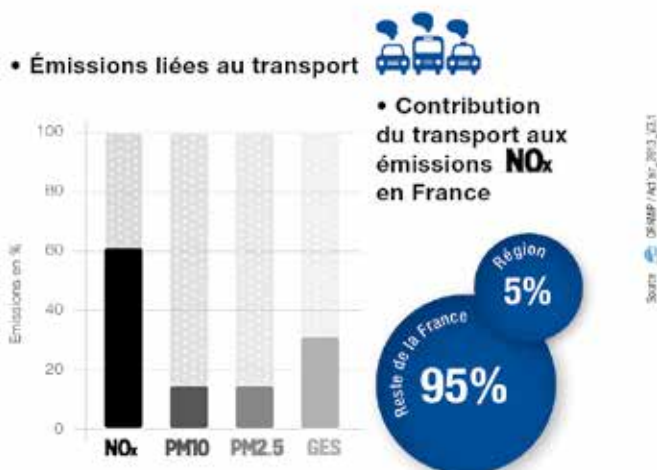
Les données produites permettent d'évaluer ou de hiérarchiser les actions à mettre en œuvre pour limiter l'impact sur la qualité de l'air, et de cibler les actions à engager en fonction des enjeux.

C'est un outil utile pour les plans et programmes régionaux ou locaux en faveur de la qualité de l'air : SRCAE (Schéma Régional Climat Air Énergie), PPA (Plan pour la Protection de l'Atmosphère), PDU (Plan de Déplacement Urbain), PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial)...

Il est aussi utilisé par les modèles de dispersion de la pollution atmosphérique pour prévoir au quotidien la qualité de l'air.

Les polluants que nous émettons :

un état des lieux des sources de pollution dans la région selon les 4 grands secteurs transport, résidentiel/tertiaire, agriculture, industrie
InventAIRe



NO_x = Oxydes d'azote

PM10 = Particules en suspension inférieures à 10 microns

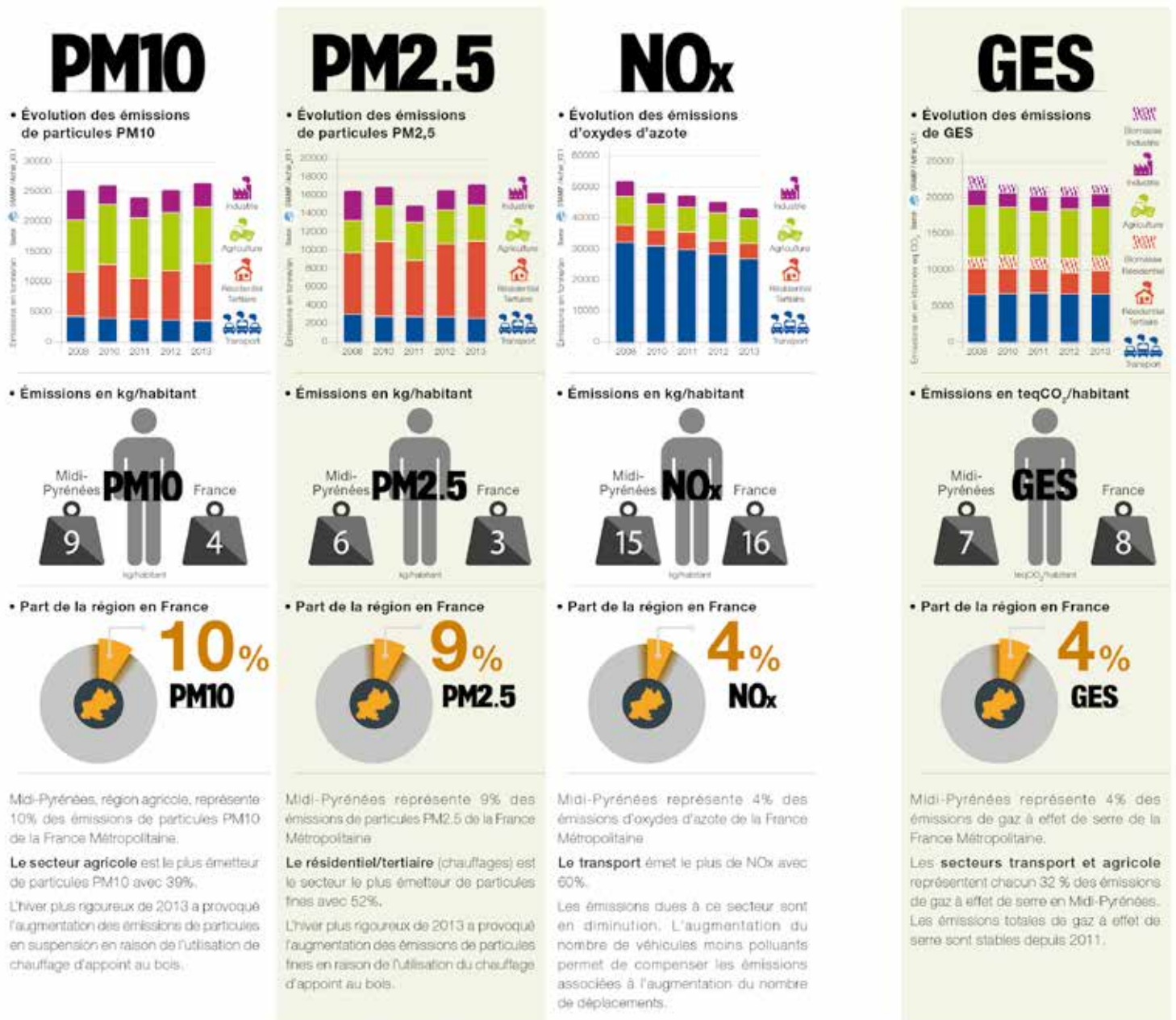
PM2.5 = Particules fines inférieures à 2,5 microns

GES = Gaz à effet de serre

Les polluants que nous émettons :

un état des lieux des sources de pollution dans la région selon les 4 grands secteurs transport, résidentiel/tertiaire, agriculture, industrie

InventAIRe



Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP :

Evaluation de la qualité de l'air en région
La surveillance au service des territoires

Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP, Evaluation de la qualité de l'air en région

ATMO Midi-Pyrénées - ORAMIP est l'une des 27 associations agréées par le Ministère de l'Écologie pour surveiller la qualité de l'air en France, membre de la fédération nationale Atmo France qui regroupe les 27 Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (500 salariés)

Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP - Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées - est une association loi 1901, agréée par le ministère de l'écologie et du développement durable, découlant de la loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie, 1996)

« L'État assure, avec le concours des collectivités ... la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement. Un organisme chargé de la coordination technique de la surveillance de la qualité de l'air est désigné par arrêté du ministre chargé de l'environnement. »

[article L221-1 du Code de l'Environnement]

ATMO Midi-Pyrénées - ORAMIP, l'une des 27 associations agréées pour surveiller la qualité de l'air en France

Une gouvernance partagée, gage d'indépendance et de transparence

Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP est une association composée de quatre collèges (État, Collectivités, Industriels, Associations et personnalités qualifiées) qui décident ensemble de l'orientation de la politique de surveillance et d'évaluation de la qualité de l'air pour Midi-Pyrénées à travers l'élaboration d'un projet associatif.

Son financement est assuré par l'état, les collectivités et les industriels

Dans le cadre de son agrément, Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP répond à des exigences réglementaires qui se déclinent en 3 fonctions :

Surveiller en continu

Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP exerce une surveillance permanente de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire grâce à un dispositif de mesures et à des outils de simulation informatiques qui modélisent les rejets de polluants dans l'atmosphère.

Informier au quotidien et en cas d'alerte

Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP s'adresse aux citoyens, aux médias, aux autorités et aux collectivités et les informe de ses prévisions pour le jour même et le lendemain. Elle participe au dispositif opérationnel d'alerte mis en place par le préfet de département en cas d'épisode de pollution atmosphérique constaté ou prévu, pour que des mesures de réduction des émissions puissent être décidées par les autorités.

Analyser pour mieux anticiper

Pour comprendre, évaluer et prévoir les phénomènes de pollution atmosphérique, Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP répertorie toutes les sources de pollution de la région. Grâce à l'utilisation d'outils de modélisation permettant de tester différents scénarii, Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP se livre à des évaluations prospectives des stratégies proposées pour lutter contre la pollution et le changement climatique.

Surveiller, informer, analyser pour mieux anticiper

Atmo Midi Pyrénées Oramip : La surveillance au service des territoires

DES OUTILS, UNE EXPERTISE

InventAIRE
des émissions

DONNÉES SOURCES D'ÉMISSION



Transport



Agriculture



Résidentiel
Tertiaire



Industrie

Inventaire
des sources
de pollution

Estimation des quantités
d'émissions de polluants
issus des différents secteurs
d'activité.



ACTAIR
Outil de calcul

Modélisation



Compilation des données
de mesures et prévisions
en fonction des conditions
géographiques et
météorologiques

Anticiper les
épisodes
de pollution,
scénariser,
calculer
l'exposition
des populations

Mesures



34

stations
fixes



6

stations
mobiles

+ de **20**
polluants surveillés

+ de **10 000**
données collectées/jour

Atmo Midi Pyrénées Oramip : La surveillance au service des territoires

DES SERVICES SUR-MESURE

Informar en continu et en cas d'alerte, sensibiliser au quotidien

Les informations au quotidien



Mise à disposition des données en temps réel



La qualité de l'air quotidiennement évaluée et prévue



Mise en œuvre des procédures en cas d'épisode de pollution



Actions de sensibilisation dans les écoles

Suivre annuellement les indicateurs de la pollution

Le reporting annuel



Production de cartes annuelles de concentration



Calcul des surfaces et populations exposées



Suivi des concentrations en polluants



Reporting des sources de pollution



Rapports d'évaluation

Accompagner plans et programmes, scénariser, aider à la décision

L'accompagnement de l'action locale



Réalisation d'états initiaux et diagnostics pour les PPA, PCAET, PDU, SRADDET



Évaluations prospectives et scénarisations



Amélioration des connaissances sur les sujets émergents



Participation aux comités de suivi et pilotage des instances locales



Atmo-Midi-Pyrénées ORAMIP

Surveiller, évaluer, informer pour agir sur la qualité de l'air en Midi-Pyrénées

19, avenue Clément Ader 31 770 COLOMIERS 05.61.15.42.46

Internet : <http://oramip.atmo-midipyrenees.org>

CONTACT PRESSE :

Karine IATTONI, karine.iattoni@oramip.org - 05 61 15 42 46 – 06 74 88 75 76